

République Française
SIVU DE LA PLAINE DE LA SAUER ET DU SELZBACH
Département du Bas-Rhin

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SIVU DE LA PLAINE DE LA SAUER ET DU SELTZBACH

Séance du 20 mars 2023

Membres élus : 16
Membres en fonctions : 16
Membres présents : 12

Convocation du 14/03/2023
Publication du 21/03/2023

Présents : Mmes et MM. DRION Denis - FOELLER Benoît - GAST René - GIRAUD Philippe - HAENNEL Jean-Paul - JOERGER Fabien - KAPPS Marc - KLEIN Christophe --MOOG Mathieu - POUILLARD Sylvie - SITTER Jean-Louis - STROBEL Charles,

Absents excusés : Mme LUCZAK Julie,
MM. ERNY Richard - GERHARDY Raphaël.

Procuration : De FOELLER Benoît à GAST René

Ordre du Jour :

1. Désignation du secrétaire de séance,
2. Approbation du compte rendu de la séance du 16 janvier 2023,
3. Compte Administratif 2022,
4. Affectation du résultat de l'année 2022,
5. Compte de gestion 2022,
6. Budget Primitif 2023,
7. Délégations consenties au Président du SIVU PSS,
8. Divers.

Le Président, Philippe GIRAUD, constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 18h.

Mme HERBEIN Nadine est désignée comme secrétaire de séance.

2023 01 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 16 JANVIER 2023

Sur proposition du Président et après en avoir délibéré, les membres approuvent le compte rendu de la séance du SIVU de la Plaine de la Sauer et du Seltzbach du 16 janvier 2023.

Adopté à l'unanimité.

2023 02 - COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Le président ayant quitté la salle, les membres du conseil syndical, sous la présidence de M. DRION Denis, Vice-Président désigné par les membres présents, après avoir entendu lecture du Compte Administratif de l'année 2022, et après avoir délibéré, approuve celui-ci comme suit :

		Prévu:	Réalisé:
FONCTIONNEMENT :	Dépenses	43 000 €	6 714,01 €
	Recettes	43 000 €	20 134,06 €
	Excédent		13 420,05 €
INVESTISSEMENT :	Dépenses	32 000 €	9 592,95 €
	Recettes	32 000 €	0,00 €
	Déficit		9 592,95 €
RESTE A REALISER :			8 400,00 €
RESULTAT GLOBAL			Déficit 4 572,90 €

Adopté à l'unanimité.

2023 03 - AFFECTATION DU RESULTAT

Les membres du SIVU, sur proposition du Président, et après avoir délibéré, décident d'affecter le Résultat de l'année 2022 au budget primitif du SIVU pour l'année 2023 comme suit :

Section Investissement :

Compte D - 001	Déficit de la section d'investissement	9 592,95 €
Compte 1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	13 742,73 €

Adopté à l'unanimité.

2023 04 - COMPTE DE GESTION 2022

Le Conseil d'Administration, après consultation et vérification, approuve le Compte de Gestion de l'année 2022 établi par M. MENRATH, Conseiller aux Décideurs Locaux, et déclare que celui-ci n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Adopté à l'unanimité.

2023 05 - BUDGET PRIMITIF 2023

Les Membres du SIVU, après avoir délibéré, votent le BUDGET primitif de l'année 2023 comme suit :

FONCTIONNEMENT :	Dépenses	43 770 €
	Recettes	43 770 €
INVESTISSEMENT :	Dépenses:	38 600 €
	Recettes	38 600 €

Adopté à l'unanimité.

2023 06 - DELEGATION CONSENTIE AU PRESIDENT

Vu la délibération n° 2022 - 07 du 05 septembre 2022 d'adoption, par anticipation à compter du 1er janvier 2023 de la nomenclature budgétaire et comptable M57,

Vu les dispositions de la nomenclature budgétaire et comptable M57,

Les membres du conseil syndical, après en avoir délibéré, autorise le Président à

- Pour l'exercice 2023, procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel), au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune de ces sections, sous réserve que ces mouvements de crédits n'entraînent pas une insuffisance de crédits nécessaires au règlement des dépenses obligatoires sur un chapitre ;

- Signer les décisions et documents utiles pour les transmettre au représentant de l'Etat, et les notifier au comptable assignataire de Haguenau pour mise en œuvre.

Adopté à l'unanimité.

Suivent les signatures des membres présents.